



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-cinq, le 13 mai, à 15h00**

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 mai 2025**

### **PRESENTS :**

Alain BATTAGLINI	1 <sup>er</sup> adjoint
Sébastien BOVERO	Conseiller municipal
André GUIGUES	2 <sup>ème</sup> adjoint
Denise GUIGUES	Maire
Alina ORANGE	Conseillère municipale
Gilles PERRIER	Conseiller municipal

### **ABSENT AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Damien FIROUD	Conseiller municipal
Julien PAULET	Conseiller municipal

### **ABSENT :**

Michel BLAIN	3 <sup>ème</sup> adjoint
Chantal ROGER-ROBERT	Conseillère municipale

**Nombre de conseillers en exercice : 10**

**Présents : 6**

**Votants : 8**

### **N° 28/2025 – ADHESION A L'ASSOCIATION CENTRALIS – CENTRALE NATIONALE D'ACHAT PUBLIC POUR LA RENOVATION DU PATRIMOINE**

Madame Le Maire expose à l'assemblée :

L'association loi 1901 CENTRALIS, dont le siège est situé à Paris, a pour objet de faciliter l'accès des acheteurs publics à des prestations de rénovation du patrimoine bâti, en mutualisant les procédures de mise en concurrence dans le respect du Code de la commande publique.

Cette centrale d'achat public, à but non lucratif, met à disposition de ses membres une interface web dédiée, des marchés publics prénégociés avec des prestataires qualifiés, ainsi qu'un accompagnement administratif et juridique dans le cadre de projets de rénovation.

Adhérer à l'association CENTRALIS permettrait à la commune de bénéficier :

- D'une simplification des démarches administratives pour ses projets de rénovation,
- D'un accès à un réseau d'entreprises référencées,
- D'une optimisation des coûts et délais de passation,
- Et d'un accompagnement personnalisé tout au long de l'exécution des marchés.



Considérant l'intérêt pour la commune de recourir aux services de cette association dans le cadre de futurs projets de rénovation de bâtiments communaux,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :**

**APPROUVE** l'adhésion de la commune de LES SALLES SUR VERDON à l'association loi 1901 CENTRALIS.

**AUTORISE** Madame Le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette adhésion, à signer les statuts de l'association, ainsi que toute pièce utile à la formalisation de cette adhésion.

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON

Les jours, mois et ans susdits

Le Maire,

Denise GUIGUES

